



EXTRAIT N°29/2024 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 MARS 2024

PRÉFECTURE MARTINIQUE
REÇU LE

05 AVR. 2024

Date de la
convocation :
Le 19 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de mars, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. ADELE Claude

PRESENTS :

Adjoints : M. MONPLAISIR Yan, Mme DUBO Corinne, M. CRETINOIR Joël, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme LAMIN Marie-Josée, M. NAPOLY Raymond, Mme LEGIEL Eliane.

Conseillers municipaux : Mme CAVALIER-DOURE Sandrine, M. PALIX Pierre, Mme MARLIACY Danielle, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. BERNABE Cédric, M. CIDOLIT Bertrand, M. ADELAIDE Michel, M. DELPHIN Laurent, M. SAINT-HONORE Laurent, M. ATHANASE Rémy, M. MARLET Camille.

ABSENTS EXCUSES : Mme MIEVILLY Eliane (procuration à M. MONPLAISIR Yan), M. ARETO Joseph, (procuration à Mme CAVALIER-DOURE Sandrine), Mme CARIN Jocelyne (procuration à M. ADELE Claude), Mme RIERNY Sandrine (procuration à Mme DUBO Corinne), Mme MENCE Marielle (procuration à Mme MARLIACY Danielle), M. ROSELET Jean-Christophe, procuration à Mme LEGIEL Eliane) Mme FRANCOIS Francine, (procuration à M. SAINT-HONORE Laurent).

ABSENTS NON EXCUSES : M. FERDINAND Thierry, Mme CARDOU Josiane, M. THELESTE Johan, Mme BEAUJOLAIS Marie-José, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse, M. MARLET Daniel.

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Valentine CILPA (DGSA1), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), M. José SOUNDOUROM (DUPRU) ;

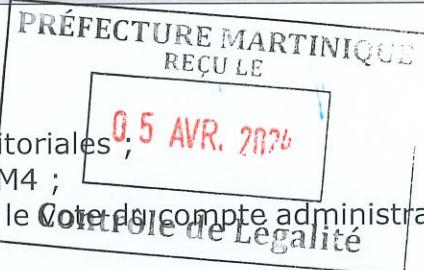
Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et trente-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme CATHERINE Marie-Lyne pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

**BUDGET ANNEXE ENERGIES RENOUVELABLES
AFFECTATION DES RESULTATS
DE L'EXERCICE 2023**

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;
- Vu l'approbation du compte de gestion et le ~~Vote du compte administratif de l'exercice 2023~~ Contrôle de Legalité ;
- Considérant que l'excédent constaté s'établit ainsi qu'il suit :



FONCTIONNEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	196 845,25
	RESULTAT REPORTÉ DE L'EXERCICE 2022	31 285,23
	RESULTAT CUMULE (1)	228 130,48
INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	5 304,78
	SOLDE D'EXECUTION REPORTÉ DE L'EXERCICE 2022	25 697,98
	EXCEDENT (+) ou DEFICIT (-) DE FINANCEMENT CUMULE	31 002,76
	DEPENSES ENGAGEES NON MANDATEES*	72 416,45
	RECETTES RESTANT A REALISER*	0,00
	EXCEDENT (+) ou DEFICIT (-) DE FINANCEMENT CUMULE (en tenant compte des *) (2)	-41 413,69
RESULTAT DE CLOTURE (SANS REPORTS)		259 133,24
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (1+2)		186 716,79

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal,

DECIDENT, à l'unanimité

DE REPORTER à l'article 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » la somme de 31 002,76 € (recette d'investissement),
D'AFFECTER à l'article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de 228 130,48 €.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, 25 mars 2024

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le



Pour le Maire, et par délégation
2^e Adjoint
Eliane MIÉVILLY